

# FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES

## Appel à propositions 2025 : Financer la Résilience - Investir dans le leadership de la société civile pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles

**Ouverture de l'appel :**

**18 septembre 2025**

**Date limite de soumission :**

**19 novembre 2025**

**Système de candidature en ligne :**

<https://grants.untf.unwomen.org/>

**POURQUOI MAINTENANT :** Les organisations de la société civile qui luttent en première ligne contre la violence faites aux femmes et aux filles sont confrontées à une pression intense : rétrécissement de l'espace civique, résistance croissante et augmentation des déficits de financement. Parallèlement, la demande pour les services vitaux et pour la prévention de la violence contre les femmes et les filles (VFF) est plus forte que jamais. Cet appel à propositions répond au besoin urgent d'un financement à long terme et flexible et d'un soutien global qui permette à la société civile et aux organisations de défense des droits des femmes de rester résilientes et de continuer à porter le changement.

**OBJECTIF :** Cet appel à propositions vise à accorder des subventions de quatre ans, incluant des fonds de base et flexibles, à des organisations de la société civile œuvrant pour mettre fin aux violences contre les femmes et les filles, en particulier celles qui soutiennent les groupes structurellement marginalisés<sup>1</sup>. Il a pour objectif de renforcer la résilience et la durabilité des organisations en première ligne afin qu'elles puissent fournir des services essentiels et vitaux, faire progresser la prévention et impulser un changement transformateur, y compris dans un contexte de défis croissants.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies accueille les propositions qui contribuent à l'un ou plusieurs des domaines d'actions :

1. **Améliorer l'accès** des femmes et des filles aux services multisectoriels essentiels, spécialisés, sûrs, adéquats et de qualité.
2. **Améliorer la** prévention de la violence contre les femmes et les filles par des changements de comportements, de pratiques et d'attitudes.
3. **Renforcer l'efficacité de la** législation, des politiques, des plans d'action nationaux et des

systèmes de responsabilisation pour prévenir et éliminer la violence contre les femmes et les filles.

**OÙ :** Pays et/ou territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

**QUI :** Organisations de la société civile, avec priorité pour :

- Les organisations de défense des droits des femmes et des filles
- Les organisations dirigées par des femmes
- Les organisations dirigées par et pour des femmes et des filles marginalisées
- Les petites organisations<sup>2</sup>

**DURÉE DE LA SUBVENTION:** Toutes les subventions seront accordées pour une durée de quatre ans.

**MONTANT :** Entre **150 000 et 800 000 dollars américains**.

- Les petites organisations peuvent allouer jusqu'à 18 % de la subvention à un financement flexible, en plus des coûts imprévus et indirects.
- Les grandes organisations peuvent allouer jusqu'à 12 % de la subvention à un financement flexible, en plus des coûts imprévus et indirects.

**COMMENT POSTULER :** Remplissez et envoyez votre note conceptuelle en anglais, français ou espagnol via le système de gestion des subventions en ligne du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies : <https://grants.untf.unwomen.org/>.

**QUAND POSTULER :** entre le 18 septembre et le 19 novembre 2025.

**Pour plus de détails, veuillez lire l'appel à propositions complet ci-dessous.**

<sup>1</sup> Les femmes et les filles structurellement marginalisées comprennent, sans s'y limiter, les adolescentes, les femmes âgées, les femmes en situation de handicap, les femmes et les filles déplacées de force, les femmes autochtones, les personnes LBTIQ+, entre autres.

<sup>2</sup> Pour être considérée comme une « petite organisation », le budget organisationnel annuel de l'organisation doit avoir été inférieur à 200 000 dollars américains (en moyenne) au cours des trois dernières années.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

1. À propos du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.....	2
2. Appel à propositions 2025 : Financer la Résilience - Investir dans le leadership de la société civile pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles .....	2
2.1 Contexte et justification .....	2
2.2 Ce que nous finançons : domaines stratégiques et priorités .....	3
2.3 Éléments directeurs clés .....	4
3. Paramètres de financement : montants, types d'organisations et partenariats .....	6
3.1 Montants des subventions et financement disponible .....	6
3.2 Capacité d'absorption .....	6
3.3 Types d'organisations.....	6
3.3.1 Types d'organisations prioritaires .....	6
3.3.2 Petites organisations .....	8
3.3.3 Grandes organisations .....	8
3.4 Propositions pour un seul pays ou plusieurs pays.....	8
3.5 Partenariats.....	9
4. Conditions d'éligibilité .....	10
4.1 Expérience et expertise dans la mise en œuvre de projets dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles .....	11
4.2 Pays et territoires éligibles .....	11
4.3 Statut juridique et enregistrement (5 ans).....	12
4.4 Capacité avérée en matière de gestion opérationnelle, financière et des ressources humaines .....	13
4.5 Éligibilité des bénéficiaires antérieurs et actuels d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies .....	13
4.6 Prévention de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel.....	14
4.7 Candidats non éligibles .....	14
5. Processus de candidature et de sélection .....	14
5.1 Comment postuler .....	14
5.2 Assistance disponible .....	15
5.3 Documents à fournir .....	16
5.4 Processus de sélection .....	16
6. Ressources .....	17

### ANNEXES

- Annexe 1 : Liste de contrôle des conditions d'éligibilité
- Annexe 2 : Formulaire de candidature de note conceptuelle
- Annexe 3 : Formulaire de budget conceptuel et directives budgétaires
- Foire aux questions (FAQ) et conseils pour la rédaction de la candidature

---

## 1. À propos du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes et les filles

---

Depuis près de 30 ans, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes et les filles (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) est le seul mécanisme mondial de subventions dédié à l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles.<sup>3</sup> Administré par ONU Femmes au nom du système des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a soutenu 725 initiatives dans 140 pays et territoires, octroyant un total de 253 millions de dollars américains de subventions pour prévenir et éliminer la violence contre les femmes et les filles.<sup>4</sup>

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies est plus qu'un bailleur. Il joue également un rôle clé dans le soutien et la valorisation du travail de la société civile pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier. Ancré dans des valeurs féministes et guidé par les connaissances et l'expérience de la société civile, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies soutient des initiatives locales, inclusives et durables.

Grâce à un financement à long terme, flexible et de base, à un soutien technique, à des activités de plaidoyer, au renforcement des capacités et aux liens avec un mouvement mondial, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies permet aux organisations d'apporter des changements significatifs et durables. Son soutien a bénéficié à des millions de femmes et de filles et a contribué à renforcer les lois, à améliorer les services et à modifier les attitudes et les comportements sociaux.

---

## 2. Appel à propositions 2025 : Financer la Résilience - Investir dans le leadership de la société civile pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles

---

### 2.1 Contexte et justification

La violence à l'égard des femmes et des filles<sup>5</sup> reste la violation des droits humains la plus répandue dans le monde, une femme sur trois étant victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie.<sup>6</sup> Les inégalités de genre profondément enracinées, les normes sociales néfastes et les formes croisées de discrimination rendent extrêmement difficile la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (EVFF). De nouvelles formes de violence facilitées par les technologies, qui évoluent rapidement, se développent également, touchant de manière disproportionnée les femmes et les filles structurellement marginalisées et aggravant les inégalités existantes. Les femmes et les filles structurellement marginalisées, notamment les adolescentes, les femmes âgées, les femmes en situation de handicap, les réfugiées, les femmes autochtones, les personnes LBTIQ+ et celles affectées par les conflits, les déplacements et les crises climatiques, sont confrontées à des risques accrus de violence et rencontrent davantage d'obstacles pour accéder aux services, au soutien et à la justice.

En même temps, les organisations de la société civile qui sont en première ligne pour prévenir et combattre cette violence sont confrontées à un sous-financement chronique et à une résistance croissante à l'échelle mondiale. Comme le montre le

---

<sup>3</sup> Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies reconnaît et soutient les femmes et les filles dans toute leur diversité, ainsi que les personnes de genre divers et leurs organisations.

<sup>4</sup> <https://unfpa.org/en>

<sup>5</sup> ONU Femmes utilise traditionnellement le terme « violence à l'égard des femmes » principalement dans son travail politique et de plaidoyer, défini comme « la violence dirigée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche les femmes de manière disproportionnée ». Cela inclut la violence subie par les femmes qui ont des relations sexuelles et/ou amoureuses réelles ou perçues avec d'autres femmes, y compris les femmes lesbiennes et bisexuelles, les femmes transgenres et les femmes qui sont perçues comme défiant les normes sexuelles ou de genre.

<sup>6</sup> Organisation mondiale de la santé, au nom du Groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur les estimations et les données relatives à la violence à l'égard des femmes (2021). [Global, regional and national prevalence estimates for intimate partner violence against women and global and regional prevalence estimates for non-partner sexual violence against women.](#)

rapport récent du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, [Beyond Backlash](#)<sup>7</sup> (*Au-delà des réactions négatives*), plus de 70 % de ses organisations partenaires bénéficiaires ont été confrontées à des formes de réactions négatives en 2024. Ces réactions prennent des formes diverses : suppression du financement de services essentiels tels que les centres d'hébergement ; remises en cause des lois et politiques relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ; gestes politiques symboliques sans effet réel ; voire déni pur et simple de l'existence même de ces violences. Dans certains contextes, des organisations sont radiées de leur enregistrement légal, et dans les cas les plus extrêmes, des militantes féministes et des organisations font état de risques d'intimidation, de surveillance et de campagnes de dénigrement. Cette vague actuelle de résistances entraîne de graves conséquences. Elle ralentit les progrès vers la justice, limite le soutien aux survivantes, et contraint les organisations et les mouvements, en particulier ceux qui travaillent avec et pour les groupes structurellement marginalisés, à opérer sous une pression et des restrictions croissantes. En parallèle, ces dynamiques aggravent les risques de violences pour les femmes et les filles, en particulier celles qui sont le plus souvent laissées de côté.

Les coupes budgétaires affectent les organisations de la société civile dans tous les contextes, avec des conséquences particulièrement graves pour celles qui travaillent en contexte humanitaire, où la réduction des ressources compromet les services essentiels et la protection vitale pour des femmes et les filles.

Pourtant, les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes s'adaptent, résistent activement et continuent de servir leurs communautés, souvent au prix de lourds sacrifices personnels et professionnels. Elles continuent à former des coalitions, à adapter leurs stratégies, à assurer la sécurité et à développer des approches alternatives pour assurer l'accès aux services.

Dans ce contexte, l'appel à propositions « *Financer la Résilience* » du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies est lancé à un moment crucial. Le Fonds d'affectation spéciale reconnaît le besoin urgent de solidarité, d'un soutien à long terme et flexible, et d'une action collective pour protéger les organisations de défense des droits des femmes et préserver les avancées vers l'élimination des violences à l'égard de toutes les femmes et filles.

## 2.2 Ce que nous finançons : domaines stratégiques et priorités

**Conformément à son Plan stratégique 2021-2025<sup>8</sup> et au principe de ne laisser personne de côté, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies soutiendra les initiatives qui luttent contre la violence à l'égard des femmes et des filles structurellement marginalisées et celles qui sont confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination.** Tous les candidats doivent démontrer en quoi leur travail s'inscrit dans [les dix principes de programmation de l'ONU Femmes](#) pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.<sup>9</sup>

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies accueille les propositions qui contribuent à un ou plusieurs des résultats intermédiaires suivants :

1. **Améliorer l'accès** des femmes et des filles aux services multisectoriels essentiels, spécialisés, sûrs et adéquats ;
2. **Améliorer la prévention** de la violence contre les femmes et les filles par des changements de comportements, de pratiques et d'attitudes ; et

---

<sup>7</sup> Erikson, Abigail et Majumdar, Shruti (2025) : « [Beyond Backlash: Advancing Movements to End Violence against Women; Insights from Grantee Partners of the UN Trust Fund to End Violence against Women](#) » ONU Femmes, New York

<sup>8</sup> Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Plan stratégique 2021-2025. <https://unfpa.org/en/digital-library/publications/2021/06/strategic-plan-2021-2025>

<sup>9</sup> Principes de programmation de l'ONU Femmes en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes : <https://www.endvawnow.org/fr/modules/view/14-programming-essentials-monitoring-evaluation.html>. Pour plus d'informations sur les dix principes de programmation visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes consultez la foire aux questions (FAQ) et les conseils pour la rédaction des candidatures.

3. **Renforcer l'efficacité de la législation**, des politiques, des plans d'action nationaux et des systèmes de responsabilisation pour prévenir et éliminer la violence contre les femmes et les filles.

**Cet appel à propositions donnera la priorité aux interventions qui visent à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles structurellement marginalisées, en particulier dans des contextes où les progrès en matière d'égalité de genre sont remis en cause et soumis à des restrictions croissantes.** Grâce à ce financement, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies vise à permettre aux organisations de la société civile de poursuivre et de renforcer leur travail dans des environnements difficiles. Il soutiendra les efforts visant à maintenir les services essentiels, à prévenir les violences faites aux femmes et aux filles, à adapter les stratégies en réponse aux contextes changeants et à renforcer la résilience à long terme. Ce faisant, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies cherche à garantir que les organisations puissent poursuivre leur action contre les violences, atteindre les personnes les plus à risque et promouvoir des réponses inclusives, même face aux menaces, aux pressions ou au rétrécissement de l'espace civique.

## 2.3 Éléments directeurs clés

**Les interventions doivent répondre aux réalités vécues par les femmes et les filles structurellement marginalisées et celles qui sont confrontées à des formes croisées de discrimination.** Cela implique de reconnaître comment des facteurs tels que la race, l'âge, la religion, le handicap, le déplacement, l'orientation sexuelle ou la situation économique se combinent avec les inégalités de genre pour accroître le risque de violence et limiter l'accès à la protection et au soutien dans un contexte de riposte anti-droits.

**Les candidatures doivent clairement démontrer comment l'intervention proposée répond au contexte spécifique dans lequel l'organisation travaille, y compris les défis ou les contraintes qui affectent les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles structurellement marginalisées.** Les candidats sont encouragés à réfléchir à la manière dont l'évolution des dynamiques sociales, politiques ou institutionnelles - telles que le rétrécissement de l'espace civique, les discours discriminatoires ou l'opposition à l'égalité de genre - influencent leur travail et les communautés qu'ils soutiennent. Les interventions et les stratégies doivent s'appuyer sur l'expérience, l'approche et la connaissance du contexte de l'organisation.

Dans votre candidature, il est essentiel de décrire clairement :

- **Le contexte et les zones géographiques** dans lesquels votre travail sera mené, y compris la manière dont les ripostes anti-droits affectent les efforts visant à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles structurellement marginalisées
- **Les formes de violence auxquelles vous souhaitez répondre et les besoins spécifiques des femmes et des filles structurellement marginalisées** avec lesquelles vous comptez travailler et que vous souhaitez soutenir
- **Les interventions et stratégies** que vous prévoyez de mettre en œuvre pour apporter des changements positifs dans la vie des femmes et des filles structurellement marginalisées que vous souhaitez soutenir, et comment celles-ci s'inscrivent dans le contexte et les besoins spécifiques des personnes que vous souhaitez soutenir, et comment elles sont réactives aux défis émergents.
- **Pourquoi votre organisation est bien placée** pour soutenir les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles structurellement marginalisées, compte tenu de votre expérience et de votre expertise en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, de vos partenariats et relations, et de votre compréhension du contexte local.

Vous trouverez plus d'informations dans la foire aux questions (FAQ) et dans les conseils pour la rédaction des candidatures.

## QUELLES SONT LES NOUVEAUTES DE CET APPEL A PROPOSITIONS ?

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies apprend en continu de l'expérience de ses organisations partenaires et des candidats, en restant attentifs à leurs retours et en adaptant ses processus afin de rester transparent, équitable et à l'écoute des besoins. Les changements introduits dans cet appel reflètent les leçons apprises des cycles précédents, l'évolution du paysage du financement mondial, ainsi que la nécessité de mieux soutenir les organisations de la société civile (OSC) travaillant dans des contextes de plus en plus difficiles.

- **Modèle de subvention simplifié** : Un appel mondial finançant deux cohortes (2026 et 2027), conçu pour équilibrer la demande avec les fonds disponibles, et éviter d'imposer aux OSC des processus de candidature répétitifs.
- **Plafond de subvention ajusté** : Le montant maximal de la subvention est fixé à 800 000 dollars américains afin de permettre à un plus grand nombre d'organisations de bénéficier d'un financement flexible à long terme sur quatre ans.
- **Financement flexible élargi** : Toutes les organisations recevront désormais un financement de base flexible grâce à une structure budgétaire simplifiée avec une seule ligne de financement flexible, jusqu'à 18 % pour les petites organisations et 12 % pour les grandes organisations. Ce financement peut couvrir le personnel, les soins individuels et collectifs, le développement des capacités, la sécurité, l'accessibilité, les opérations, la collecte de fonds et d'autres priorités organisationnelles. Il s'ajoute aux coûts imprévus et coûts indirects.
- **Meilleur accès pour les petites organisations** : Le plafond dédié aux « petites subventions » a été supprimé, ce qui permet à toutes les petites organisations de bénéficier d'un financement flexible supplémentaire, quel que soit le montant de la subvention demandée (auparavant limité à des « petites subventions » d'un montant maximal de 250 000 dollars américains).
- **Éligibilité plus Claire et plus de conseils et soutien** : Des outils supplémentaires sont fournis pour aider les candidats à comprendre les exigences et à améliorer la qualité de leurs candidatures.
- **Calendrier de lancement révisé** : Un lancement prévu à la mi-septembre, en réponse aux retours des candidats, qui conserve une période de candidature de deux mois, mais en veillant à ce que les organisations n'aient plus à travailler pendant la période de fin d'année et les campagnes mondiales (y compris les 16 jours d'activisme) pour respecter la date limite.

---

## 3. Paramètres de financement : montants, types d'organisations et partenariats

---

### 3.1 Montants des subventions et financement disponible

Toutes les organisations sélectionnées recevront un financement pour une durée de quatre ans, pour un montant compris entre 150 000 et 800 000 dollars américains.<sup>10</sup>

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies prévoit d'allouer jusqu'à 20 millions de dollars américains dans le cadre de cet appel à propositions à deux cohortes de partenaires bénéficiaires, qui seront attribués respectivement en 2026 et 2027. Cette approche vise à réduire les efforts de candidature répétitifs et inutiles pour les organisations de la société civile, tout en garantissant la continuité du financement annuel. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies reste fermement engagé à mobiliser des ressources chaque année afin de soutenir et renforcer les initiatives essentielles de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux filles, et publiera des informations sur les futurs appels à propositions sur une base annuelle.

### 3.2 Capacité d'absorption

Les organisations doivent demander un montant de subvention qui corresponde à leur capacité opérationnelle et d'absorption afin de gérer et mettre en œuvre efficacement les fonds. **Une organisation ne doit pas demander un montant de subvention supérieur à trois fois son budget organisationnel moyen** des trois dernières années. Cela n'inclut pas le budget des partenaires de mise en œuvre. Par exemple, si le budget moyen de votre organisation est de 100 000 dollars américains au cours des trois dernières années, vous ne devez pas demander plus de 300 000 dollars américains pour la subvention de quatre ans. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies évaluera la capacité d'absorption sur la base des rapports financiers certifiés que vous êtes tenu de soumettre, ainsi que des informations relatives au budget annuel de votre organisation fournies dans le cadre de la candidature.

### 3.3 Types d'organisations

#### 3.3.1 TYPES D'ORGANISATIONS PRIORITAIRES

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies accordera la priorité aux candidatures des organisations suivantes :

- **Organisations de défense des droits des femmes (ODDF).** Pour être considérée comme une « **organisation de défense des droits des femmes** », l'organisation candidate doit démontrer que son travail principal s'inscrit dans le domaine des droits des femmes, de l'égalité de genre, de l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et/ou des filles, ou de la violence sexuelle et sexiste. Les déclarations officielles de la mission et de vision de l'organisation doivent refléter son engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles.
- **Organisations de défense des droits des filles.** Pour être considérée comme une « **organisation de défense des droits des filles** », l'organisation candidate doit démontrer que son travail principal est axé sur la promotion des droits des filles, notamment, mais sans s'y limiter, l'égalité de genre, l'élimination de la violence à l'égard des filles et la promotion de leur autonomisation, de leur protection et de leur participation. Les énoncés officiels de mission et de vision de l'organisation

---

<sup>10</sup> La réduction du plafond des subventions à 800 000 dollars américains reflète l'engagement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à atteindre un plus grand nombre d'organisations, en particulier dans le contexte de la réduction des financements mondiaux. En fixant un plafond plus bas, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies peut répartir les ressources disponibles entre un plus grand nombre d'organisations, tout en continuant à fournir un soutien flexible et à long terme sur quatre ans.

doivent refléter explicitement son engagement à défendre et à promouvoir les droits des filles comme étant au cœur de son mandat.

- **Organisations dirigées par des femmes.** Pour être considérée comme une « **organisation dirigée par des femmes** », le candidat doit démontrer qu'il est gouverné et dirigé par des femmes. Pour cela, il faut prouver qu'au moins 51 % **des postes de direction** à différents niveaux de décision, y compris au niveau de la direction, de la haute direction et du conseil d'administration, sont occupés par des femmes.
- **Organisations dirigées par et pour les femmes et les filles marginalisées (dirigée par les groupes cibles)<sup>11</sup>** . Pour être considérée comme une organisation dirigée les groupes cibles, le candidat doit être dirigé par des femmes et des filles marginalisées, dont le travail principal est axé sur la satisfaction de leurs besoins spécifiques et s'appuie sur leurs priorités.
- **Petites organisations.** Pour être considérée comme une « petite organisation », le budget annuel de l'organisation doit avoir été inférieur à 200 000 dollars américains (en moyenne) au cours des trois dernières années.
- **Organisations bénéficiant pour la première fois d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.<sup>12</sup>** Cela reflète l'engagement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à élargir l'accès et à soutenir les organisations disposant de ressources insuffisantes et sous-représentées.

Nous demandons des pièces justificatives (statuts, règlements, missions officielles, déclarations de mission, organigrammes, états financiers certifiés) dans le cadre de la candidature afin de déterminer si une organisation est une organisation de défense des droits des femmes, dirigée par des femmes, dirigée par les groupes cibles et/ou une petite organisation.

Remarque à l'intention **des organisations internationales non gouvernementales (OING)** : les OING peuvent postuler, mais elles doivent clairement démontrer leur valeur ajoutée ainsi qu'un fort engagement en faveur de partenariats équitables avec des organisations locales de défense des droits des femmes ou de la société civile. Les candidatures doivent montrer comment l'OING soutiendra et renforcera les capacités locales, garantira une prise de décision partagée et orientera la majorité des ressources vers des actions au niveau national, au bénéfice des communautés concernées. Les OING doivent également expliquer pourquoi leur implication est nécessaire, en particulier dans les contextes où les organisations locales sont confrontées à des obstacles juridiques ou opérationnels qui les empêchent d'accéder directement au financement.

Remarque à l'attention **des anciens bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies** : les organisations qui ont déjà reçu une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies peuvent postuler et sont encouragées à mettre en avant les enseignements tirés de leurs expériences précédentes, à démontrer comment l'initiative proposée s'appuie sur les résultats des travaux antérieurs et les renforce, et comment la nouvelle intervention apporte une valeur ajoutée ou introduit des innovations. Les anciens bénéficiaires sont également encouragés à montrer comment ils comptent approfondir l'impact, atteindre les groupes défavorisés et relever les défis passés, tout en tenant compte du contexte spécifique de cet appel.

---

<sup>11</sup> Il s'agit par exemple d'organisations de femmes et de filles victimes de violence, de personnes handicapées, de femmes autochtones, de femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres (LBT), de groupes dirigés par des réfugiés ou axés sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), et d'organisations dirigées par des filles ou centrées sur les filles. Ces organisations sont particulièrement encouragées à postuler.

<sup>12</sup> Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies s'efforce de trouver un équilibre entre le financement de nouveaux partenaires et le soutien à d'anciens partenaires solides et performants. Les anciens bénéficiaires sont invités à postuler, étant entendu que le processus d'octroi des subventions reste compétitif et que seule une partie des anciens bénéficiaires pourra obtenir une subvention au cours d'une année donnée.

### 3.3.2 PETITES ORGANISATIONS

**Pour être considérée comme une « petite organisation »<sup>13</sup>, le budget organisationnel annuel de l'organisation candidate doit être inférieur à 200 000 dollars américains (en moyenne) au cours des trois dernières années (2022, 2023, 2024).**

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies reconnaît le rôle essentiel que jouent les petites organisations de la société civile dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier pour atteindre les groupes structurellement marginalisés grâce à des approches adaptées au contexte et menées par les communautés. Malgré leur impact avéré, les petites organisations restent sous-financées et manquent souvent des ressources nécessaires pour renforcer leur résilience, leur durabilité et, si elles le souhaitent, leur croissance.

**Pour combler ces lacunes, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies donne la priorité aux candidatures de petites organisations et offre à toutes les petites organisations sélectionnées un financement de base et flexible supplémentaire, quel que soit le montant demandé, allant jusqu'à 18 % du montant total de la subvention au titre d'une ligne budgétaire spécifique au « financement flexible ». Les petites organisations peuvent demander tout montant de subvention compris dans la fourchette éligible, en fonction de leur capacité d'absorption.<sup>14</sup>**

### 3.3.3 GRANDES ORGANISATIONS

**Pour être considérée comme une « grande organisation », le budget organisationnel annuel de l'organisation candidate doit être égal ou supérieur à 200 000 dollars américains (en moyenne) au cours des trois dernières années (2022, 2023, 2024).**

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies reconnaît que les organisations de toutes tailles bénéficient d'un financement flexible pour renforcer leur résilience, poursuivre leur travail et s'adapter aux défis, et encourage donc les grandes organisations à inclure de manière réfléchie ces besoins dans leurs propositions. Elles peuvent demander un financement de base et flexible allant jusqu'à 12 % du montant total de la subvention au titre de la ligne budgétaire dédiée au « financement flexible ».

## 3.4 Propositions pour un seul pays ou plusieurs pays

**Les propositions portant sur un seul pays ou sur plusieurs pays sont les bienvenues dans le cadre de cet appel à propositions. Les propositions multi-pays peuvent couvrir jusqu'à dix pays éligibles, avec un maximum de quatre partenaires de mise en œuvre recevant une partie du financement.** Ces propositions doivent aller au-delà de la mise en œuvre d'activités distinctes dans différents pays et viser plutôt à créer un impact commun sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, grâce à une collaboration transnationale, sous-régionale, régionale ou interrégionale. Les candidats doivent clairement démontrer la valeur ajoutée d'une approche multi-pays en montrant comment l'initiative crée des liens et des synergies significatifs entre les pays. Cela peut inclure :

---

<sup>13</sup> Le budget organisationnel correspond au budget annuel total de l'organisation candidate, y compris toutes les recettes et dépenses liées au fonctionnement de l'organisation, quelle que soit la source de financement.

<sup>14</sup> Le passage d'une modalité de petite subvention à une modalité de petite organisation garantit que toutes les petites organisations, quel que soit le montant de la subvention demandée, reçoivent un financement de base supplémentaire et flexible pour renforcer leur résilience. Cela reflète l'engagement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à répondre aux besoins spécifiques des petites organisations.

- Le renforcement des mouvements féministes dans les pays ou aux niveaux sous-régional, régional ou transrégional
- Développer des connaissances, des outils ou des ressources qui peuvent être adaptés et utilisés dans plusieurs pays pour avoir un impact plus large
- Renforcer les capacités des groupes de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile dans différents pays
- Mobiliser des alliés et des parties prenantes ayant une pertinence transfrontalière
- Faciliter le partage des connaissances et le plaidoyer conjoint entre les partenaires travaillant dans différents pays

### 3.5 Partenariats

**Les partenariats avec des organisations locales et communautaires de défense des droits des femmes et des filles, qu'il s'agisse de partenaires de soutien ou de partenaires de mise en œuvre, sont encouragés.** Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies reconnaît le rôle essentiel que jouent ces organisations dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier pour atteindre les communautés défavorisées et soutenir les mouvements féministes. Les partenariats avec ces organisations doivent être **équitablement et mutuellement avantageux**, avec un accès équitable aux ressources, une prise de décision partagée et une participation significative à toutes les phases de l'initiative, y compris la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'apprentissage.

L'organisation qui présente la candidature en tant que **candidate principale** peut collaborer avec **des partenaires de mise en œuvre** afin de compléter son expertise et sa portée, et de renforcer les capacités des organisations locales et communautaires de défense des droits des femmes et des filles. Les partenaires de mise en œuvre sont des organisations de la société civile qui mènent directement des activités et reçoivent une partie du financement.

- Un candidat principal peut inclure jusqu'à **quatre partenaires de mise en œuvre** dans sa candidature, qui recevront une partie du financement demandé.
- Dans tous les cas, l'organisation candidate principale sera responsable de la gestion de l'intégralité de la subvention.
- Le candidat principal sera également chargé de veiller à ce que ses partenaires de mise en œuvre comprennent et respectent pleinement toutes les exigences et obligations liées au processus de subvention.
- Si la subvention est accordée, le candidat principal sera également responsable des performances et des résultats de ses partenaires de mise en œuvre.
- Nous encourageons vivement tous les partenaires à conclure des protocoles d'accord afin de définir les rôles, les responsabilités, les résultats attendus et les lignes de responsabilité.

**Veillez noter qu'il n'est pas obligatoire d'avoir des partenaires de mise en œuvre.**

**Les partenaires de soutien**, en revanche, ne reçoivent pas de financement direct et ne mettent pas en œuvre d'activités. Ces partenaires peuvent soutenir l'initiative par leur expertise technique, leur plaidoyer, leur coordination ou d'autres formes de collaboration. Le nombre de ces partenaires est illimité et ils peuvent provenir de n'importe quel secteur, pas seulement de la société civile.

#### **INVESTIR DANS LES CAPACITES ORGANISATIONNELLES ET LA RESILIENCE GRACE A UN FINANCEMENT DE BASE, FLEXIBLE ET PREVISIBLE**

Dans le contexte des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits des femmes qui luttent pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, la résilience organisationnelle est le pouvoir

(la capacité, l'aptitude) des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits des femmes à anticiper, se préparer, réagir, s'adapter, tirer des enseignements et se développer à travers les crises, les défis et les circonstances changeantes, tant internes qu'externes, dans un contexte de discrimination systémique à l'égard des femmes, des filles et des groupes confrontés à des inégalités structurelles, ainsi que les organisations qui les représentent.

La résilience organisationnelle est à la fois un mode de fonctionnement et un ensemble de capacités, fondées sur des valeurs féministes telles que la bienveillance, la solidarité et l'inclusivité. Les organisations résilientes restent concentrées sur leur objectif, même en cas de crise ou de changement. Plus que simplement survivre aux crises, les organisations résilientes sont capables d'évoluer, de poursuivre leur travail et de continuer à soutenir les communautés qu'elles servent. Elles sont essentielles pour maintenir les services essentiels, faire avancer le plaidoyer et soutenir les mouvements féministes dans le temps.

Voici quelques exemples d'activités qui renforcent la résilience organisationnelle :

- Réaliser **des évaluations organisationnelles** afin d'identifier les risques et les domaines à améliorer
- Élaborer **des plans d'urgence ou d'intervention en cas de crise**
- Créer **des programmes de santé mentale et de soins personnels** pour le personnel et les bénévoles
- Renforcer **les systèmes de suivi et d'apprentissage** afin d'adapter les programmes en temps réel
- Participer à **des échanges entre pairs** ou à **des réseaux de solidarité régionaux** afin de partager des stratégies et des solutions

Tous les candidats sont encouragés à renforcer leur résilience organisationnelle et à inclure ces efforts dans la conception de leur proposition et dans leur budget. Les petites organisations peuvent demander jusqu'à 18 % du montant total de la subvention sous la ligne budgétaire de financement flexible, tandis que les grandes organisations peuvent demander jusqu'à 12 % du montant total de la subvention.

La ligne budgétaire flexible peut être utilisée pour renforcer la résilience organisationnelle et peut inclure les coûts liés au personnel et à la coordination, à l'établissement de partenariats, à l'engagement des parties prenantes, au plaidoyer, à la gouvernance, aux systèmes, aux procédures et au développement organisationnel ; les frais généraux de fonctionnement (loyer, charges) ; les soins individuels et collectifs (bien-être du personnel et soutien psychosocial) ; le renforcement des capacités, l'échange de connaissances et l'apprentissage ; l'innovation, l'adaptation, le développement d'initiatives et la collecte de fonds ; l'accessibilité et l'inclusion ; et les mesures de sûreté et de sécurité, y compris la protection des données.

**Remarque importante :** cette ligne budgétaire flexible est distincte et s'ajoute aux coûts indirects standard de 8 % (calculés sur les coûts directs des activités) que tous les bénéficiaires peuvent demander. En outre, jusqu'à 1,5 % du montant total de la subvention peut être demandé au titre de la ligne budgétaire pour imprévus afin de couvrir les coûts imprévus pendant la mise en œuvre du projet.

---

## 4. Conditions d'éligibilité

---

**Veillez-vous reporter à l'annexe 1 : Liste de contrôle d'éligibilité afin de déterminer si votre organisation est éligible à une subvention. Avant de postuler, veuillez vérifier votre éligibilité à l'aide de l'outil d'éligibilité en ligne disponible [ici](#).** Le candidat principal doit remplir tous les critères d'éligibilité ; les conditions d'éligibilité ne peuvent être remplies de manière cumulative ou par l'intermédiaire de partenaires de mise en œuvre.

## 4.1 Expérience et expertise dans la mise en œuvre de projets dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies n'acceptera que les candidatures d'organisations de la société civile disposant de connaissances spécialisées, d'une expertise et d'une expérience avérée dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Les organisations doivent avoir **au moins cinq ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence** à l'égard des femmes et des filles au cours des dix dernières années, avec un accent particulier sur la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et/ou des filles (sauf dans le cas d'organisations récemment créées ou plus jeunes). L'organisation doit fournir des informations sur son expertise technique et son expérience dans ce domaine dans le cadre de sa candidature, y compris une explication de son histoire et de son expérience dans ce domaine, ainsi que le nombre et les CV des membres du personnel possédant les compétences requises en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Nous vous encourageons à joindre à votre candidature des organigrammes, des CV, une liste des projets EVFF mis en œuvre, des informations sur les projets EVFF mis en œuvre (résumés, articles et/ou évaluations) et des lettres de référence attestant de votre expérience en matière d'EVFF.

## 4.2 Pays et territoires éligibles

Le candidat doit mettre en œuvre une initiative dans les pays et/ou territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).<sup>15</sup> Les propositions multi-pays (couvrant jusqu'à dix pays éligibles) sont également éligibles.

Afrique							
Angola	Bénin	Botswana	Burkina Faso	Burundi	Cap-Vert	Cameroun	République centrafricaine
Tchad	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo	Djibouti	Guinée équatoriale	Eswatini
Érythrée	Éthiopie	Gabon	Gambie (République de)	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Kenya
Lesotho	Libéria	Madagascar	Malawi	Mali	Mauritanie	Maurice	Mozambique
Namibie	Niger	Nigéria	Rwanda	Sainte-Hélène	Sao Tomé et Príncipe	Sénégal	Sierra Leone
Somalie	Afrique du Sud	Soudan du Sud	Soudan	Togo	Ouganda	République Unie de Tanzanie	Zambie
Zimbabwe							
Amériques et Caraïbes							
Argentine	Belize	Bolivie	Brésil	Colombie	Costa Rica	Cuba	Dominique

<sup>15</sup> Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies se base sur la liste des pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dac/stats/daclist.htm>.

République dominicaine	Équateur	El Salvador	Grenade	Guatemala	Guyane	Haïti	Honduras
Jamaïque	Mexique	Montserrat	Nicaragua	Panama	Paraguay	Pérou	Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Suriname	Venezuela					

#### États arabes et Afrique du Nord

Algérie	Égypte	Iraq	Jordanie	Liban	Libye	Maroc	Territoires palestiniens occupés
République arabe syrienne	Tunisie	Yémen					

#### Asie et Pacifique

Afghanistan	Bangladesh	Bhoutan	Cambodge	Chine	République populaire démocratique de Corée	Fidji	Inde
Indonésie	Iran (République islamique d')	Kiribati	République populaire démocratique du Laos	Malaisie	Maldives	République des Îles Marshall	Micronésie (États fédérés de)
Mongolie	Myanmar	Nauru	Népal	Nioué	Pakistan	Palaos	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines	Samoa	Îles Salomon	Sri Lanka	Thaïlande	Timor-Leste	Tokélaou	Tonga
Tuvalu	Vanuatu	Vietnam	Wallis et Futuna				

#### Europe et Asie centrale

Albanie	Arménie	Azerbaïdjan	Biélorussie	Bosnie-Herzégovine	Géorgie	Kazakhstan	Kosovo (territoire administré par l'ONU selon la résolution 1244 du Conseil de sécurité)
Kirghizistan	République de Moldavie	Monténégro	Macédoine du Nord	Serbie	Tadjikistan	Turquie	Turkménistan
Ukraine	Ouzbékistan						

### 4.3 Statut juridique et enregistrement (5 ans)

Le candidat principal doit être **officiellement enregistré ou disposer d'une base juridique/d'un mandat** en tant qu'organisation.\*

Les candidatures sans preuve claire d'enregistrement légal (ou de statut juridique) seront considérées comme incomplètes et retirées du processus d'examen.

Le candidat principal doit être **légalement enregistré depuis au moins 5 ans**. Dans des circonstances exceptionnelles, trois ans d'enregistrement peuvent être acceptés sur justification.

**Si le candidat principal n'est pas légalement enregistré dans le pays de mise en œuvre**, il doit présenter un document d'enregistrement légal d'au moins un de ses partenaires de mise en œuvre qui est enregistré dans le pays de mise en œuvre (en plus de son propre document de statut juridique/d'enregistrement).

Pour les initiatives multi-pays, vous devez fournir les documents d'enregistrement légal de vos partenaires de mise en œuvre dans les pays respectifs où l'initiative est mise en œuvre.

**Pour les propositions mises en œuvre dans un seul pays**, si le candidat principal est légalement enregistré dans le pays de mise en œuvre, les partenaires de mise en œuvre ne sont pas tenus d'être officiellement enregistrés ou d'avoir une base juridique/un mandat en tant qu'organisation. Les organisations qui ne sont pas officiellement enregistrées ou qui n'ont pas de base juridique/mandat peuvent néanmoins bénéficier d'un financement en tant que partenaires de mise en œuvre, à condition qu'elles travaillent avec un candidat principal qui remplit tous les critères d'éligibilité.

\* Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies reconnaît que, dans certaines crises humanitaires, situations d'urgence ou environnements restrictifs, les organisations peuvent rencontrer des obstacles pour renouveler ou maintenir leur enregistrement légal. Dans de tels cas, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies peut faire preuve de flexibilité concernant les exigences en matière d'enregistrement afin de ne pas exclure des voix essentielles, par exemple lorsqu'une organisation disposait auparavant d'un enregistrement valide mais que son renouvellement a été retardé ou refusé. Cette flexibilité sera appliquée avec précaution, afin de garantir à la fois l'inclusion des voix critiques et le respect des mesures appropriées de diligence raisonnable et de redevabilité.

#### 4.4 Capacité avérée en matière de gestion opérationnelle, financière et des ressources humaines

**Ressources opérationnelles et humaines** : le candidat doit disposer des ressources opérationnelles et humaines nécessaires pour gérer l'initiative proposée. Un cadre de contrôle interne clair doit être défini dès le début de la mise en œuvre.

**États financiers certifiés de l'organisation** : Le candidat doit présenter les états financiers certifiés pour trois exercices financiers (y compris 2022, 2023 et 2024).

Un **état financier certifié** est un rapport qui a été examiné, approuvé et signé par la personne habilitée à signer les documents financiers de l'organisation. Il peut s'agir d'une personne interne à l'organisation ou d'une société externe, déléguée pour signer en tant que représentant officiel de l'organisation. Il peut s'agir d'un document préparé en interne, tel qu'une feuille Excel, à condition qu'il soit signé par le représentant officiel désigné par l'organisation.

Conformément aux directives opérationnelles et aux capacités d'absorption du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et au montant minimum de subvention de 150 000 dollars américains, les organisations doivent disposer d'un budget organisationnel moyen minimum de 50 000 dollars américains (sur la base de la moyenne des trois dernières années) pour pouvoir postuler à cet appel à propositions.

#### 4.5 Éligibilité des bénéficiaires antérieurs et actuels d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies

Les bénéficiaires de subventions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et leurs partenaires de mise en œuvre (ceux qui reçoivent une partie des fonds dans le cadre d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies par l'intermédiaire d'un candidat principal) ne sont éligibles que si leur subvention précédente a été officiellement clôturée

de manière programmatique, c'est-à-dire que l'initiative a pris fin avant le 19 novembre 2025, date de clôture de l'appel à propositions.

## 4.6 Prévention de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel

ONU Femmes applique une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'abus sexuels (EAS). Les candidats doivent prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel de toute personne par eux-mêmes ou par leurs employés, leur personnel, leurs sous-traitants et autres personnes engagées, et se conformer aux protocoles, dispositions et normes en vigueur dans le pays/territoire où l'initiative sera mise en œuvre. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ne s'associe pas à des entités qui ne prennent pas de mesures préventives, d'enquête et de correction appropriées pour lutter contre l'EAS.

## 4.7 Candidats non éligibles

**Partenariat et éligibilité :** Les organisations ne peuvent postuler qu'une seule fois dans le cadre de cet appel à propositions, soit en tant qu'organisation candidate principale, soit en tant que partenaire de mise en œuvre.

**Une seule candidature par organisation sera acceptée.**<sup>16</sup> Les candidatures multiples provenant de la même organisation (y compris les sections indépendantes, les bureaux nationaux et les affiliés d'une même OING) ou pour la même proposition seront automatiquement disqualifiées.

Les organisations suivantes **ne sont PAS éligibles** pour demander une subvention :

- Les organisations proposant des interventions dans un pays ne figurant pas sur la liste des bénéficiaires de l'APD de l'OCDE-CAD
- Les organisations dont le travail et la mission/la déclaration de vision ne sont pas axés sur l'égalité de genre et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et/ou des filles et ne les mentionnent pas explicitement
- Les organisations qui n'ont pas de statut légal dans le pays ou le territoire où le projet est mis en œuvre, ni aucun de leurs partenaires de mise en œuvre
- Les agences ou institutions gouvernementales
- Les agences des Nations Unies ou équipes nationales des Nations Unies
- Les particuliers
- Les entités du secteur privé
- Les bénéficiaires de subventions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et partenaires de mise en œuvre (ceux qui reçoivent une partie des fonds dans le cadre d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) dont l'initiative n'a pas été programmatiquement clôturée à la date limite de soumission du 19 novembre 2025 (ce qui signifie que le projet a pris fin avant le 19 novembre 2025).

---

## 5. Processus de candidature et de sélection

---

### 5.1 Comment postuler

---

<sup>16</sup> Une organisation ne peut soumettre plus d'une candidature, que ce soit en tant qu'organisation candidate ou en tant que partenaire de mise en œuvre, dans tous les pays concernés par le présent appel.

Les candidats doivent soumettre leur proposition en ligne sous la forme d'un **formulaire de candidature (Formulaire de candidature de note conceptuelle)**. Le **formulaire** en ligne sera disponible du **18 septembre 2025 au 19 novembre 2025** à l'adresse suivante : <https://grants.untf.unwomen.org/>. Seules les candidatures soumises via la plateforme de gestion des subventions en ligne à l'aide du formulaire de candidature seront prises en considération.

La **date limite de dépôt des candidatures est fixée au 19 novembre 2025, à 14 h 00 (heure de New York, EDT)**. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Les candidatures peuvent être soumises uniquement dans les langues suivantes : **anglais, français et espagnol**.

**Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)** : les candidatures rédigées principalement à l'aide de l'IA, sans contribution humaine significative, sans compréhension du contexte ou sans adéquation avec l'expérience de l'organisation candidate seront pénalisées. Tout le contenu doit refléter fidèlement le travail, les connaissances et le contexte de l'organisation. L'utilisation abusive de l'IA et la soumission de contenus générés par l'IA non vérifiés entraîneront la disqualification.

Vous devez **prévoir et réserver suffisamment de temps pour télécharger les documents dans le système de candidature en ligne**. Les candidats ne doivent pas attendre les derniers jours avant la date limite pour postuler, car le système en ligne peut connaître des retards et des problèmes techniques. Les candidatures soumises dans les derniers jours avant la date limite peuvent limiter la capacité du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à fournir un soutien, en raison du volume élevé de candidatures reçues pendant cette période.

**Nous accuserons réception des candidatures en ligne par e-mail. Veuillez nous contacter immédiatement si vous ne recevez pas cet e-mail de confirmation.**

Vous serez informé par e-mail de l'avancement du processus de candidature.

*Conformément aux procédures opérationnelles du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et afin de garantir la transparence du processus d'appel à propositions, toutes les questions doivent être adressées à [untfgms@unwomen.org](mailto:untfgms@unwomen.org). Veuillez noter qu'en raison du nombre élevé de candidatures, nous ne pouvons malheureusement pas répondre individuellement aux candidats qui n'ont pas été sélectionnés pour la suite du processus.*

## 5.2 Assistance disponible

Pour toute question ou problème technique concernant la candidature en ligne, veuillez contacter le secrétariat du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies par e-mail à l'adresse [untfgms@unwomen.org](mailto:untfgms@unwomen.org).

Des sessions d'information en direct et d'aide à la rédaction des candidatures, suivies d'une séance de questions-réponses, seront organisées en anglais, en français et en espagnol dans différents fuseaux horaires. Les sessions seront enregistrées, partagées avec les candidats inscrits et mises en ligne sur le site web du Fonds d'affectation spéciale. Le contenu des sessions sera le même quelle que soit la langue, la date et l'heure. Pour participer à une session, veuillez-vous inscrire en utilisant le lien spécifique.

- Espagnol, lundi 6 octobre, de 10h à 12h du matin (heure de New York) : [https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN\\_BT5\\_DCsSRNqfp3WdZXPq5w](https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN_BT5_DCsSRNqfp3WdZXPq5w)
- Anglais, mardi 7 octobre, de 8 h à 9 h 30 du matin (heure de New York) : [https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN\\_HLJcsd9HTyqUEKk\\_IPV04A](https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN_HLJcsd9HTyqUEKk_IPV04A)

- Anglais, mercredi 8 octobre, de 3 h à 4 h 30 du matin (heure de New York) : [https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN\\_7ANVM1mmQHwBREF9FSyeWg](https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN_7ANVM1mmQHwBREF9FSyeWg)
- Français, mercredi 8 octobre, de 8 h à 9 h 30 du matin (heure de New York) : [https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN\\_tmeElv-ZRyCpYXO-Hg89jw](https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN_tmeElv-ZRyCpYXO-Hg89jw)
- En anglais, jeudi 9 octobre, de 8 h à 9 h 30 du matin (heure de New York) : [https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN\\_WTZ3bcqvTC-penTROmFC4w](https://unwomen.zoom.us/webinar/register/WN_WTZ3bcqvTC-penTROmFC4w)

Des informations supplémentaires et des conseils sont disponibles dans la foire aux questions (FAQ), qui comprend des conseils pour la rédaction des candidatures.

### 5.3 Documents à fournir

Votre candidature en ligne doit inclure tous les **documents requis** ci-dessous pour être considérée comme complète.

1. Documents d'enregistrement légal
2. États financiers certifiés (2022, 2023 et 2024)
3. Preuves attestant que l'organisation est une organisation de défense des droits des femmes ou des filles et/ou dirigée par des femmes et/ou par les groupes cibles
4. Preuves que l'organisation possède des connaissances spécialisées, une expertise et une expérience<sup>17</sup> dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et/ou des filles
5. Au moins deux références démontrant une expérience dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et/ou des filles

Tous les documents requis doivent être téléchargés via **le système de candidature en ligne uniquement** (nous n'acceptons pas les documents envoyés par e-mail ou sur papier). **Veillez noter que les candidatures incomplètes seront automatiquement rejetées.**

### 5.4 Processus de sélection

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies attribue des subventions dans le cadre d'un processus ouvert, indépendant et compétitif. Toutes les propositions sont évaluées en fonction de la qualité globale et du caractère axé sur les résultats de l'initiative proposée. La notation suit des critères standardisés, reflétant les priorités énoncées à la section 2. En outre, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies peut accorder une attention particulière aux organisations de pays sous-représentés qui n'ont reçu aucune subvention au cours des dix dernières années (voir la FAQ pour plus de détails). Le processus d'évaluation fait intervenir des experts indépendants et des comités régionaux et mondiaux, avec la participation d'organisations de la société civile, d'évaluateurs externes, d'universitaires et d'agences des Nations Unies. Notre comité consultatif mondial interinstitutions pour le programme prendra les décisions finales en matière de financement.

La première phase consiste en la soumission d'une note conceptuelle et **seuls les candidats retenus à l'issue de cette phase seront invités à soumettre une proposition complète**. Une partie des candidats finaux sera prise en considération pour l'octroi d'une subvention.

---

<sup>17</sup> Les organisations doivent avoir au moins cinq ans d'expérience pertinente dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes (sauf dans le cas d'organisations récemment créées ou plus jeunes). L'organisation doit fournir des informations sur son expertise technique et son expérience dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le cadre de sa candidature, y compris une explication de son histoire et de son expérience dans ce domaine, ainsi que le nombre et les CV des membres du personnel possédant les compétences requises en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Les candidats seront informés du résultat de la sélection au cours du deuxième trimestre 2026, à l'adresse électronique utilisée pour l'enregistrement sur la plateforme GMS. L'octroi définitif de la subvention est subordonné à la soumission en temps voulu d'une proposition complète satisfaisante et aux résultats d'une évaluation des capacités organisationnelles. Tous les partenaires bénéficiaires sélectionnés devront travailler en étroite collaboration avec notre équipe afin **d'intégrer l'ensemble des commentaires techniques et de garantir des normes de qualité élevées en matière de conception du programme** et de plans de suivi, de rapport et d'évaluation rigoureux dans la proposition.

---

## 6. Ressources

---

Les ressources suivantes peuvent être particulièrement utiles pour élaborer votre proposition :

- **Beyond Backlash: Advancing Movements to End Violence against Women; Insights from Grantee Partners of the UN Trust Fund to End Violence against Women.** Erikson, Abigail and Majumdar, Shruti. UN Trust Fund to End Violence against Women. 2025. <https://untf.unwomen.org/en/digital-library/publications/2025/03/beyond-backlash-advancing-movements-to-end-violence-against-women>. Disponible en Anglais uniquement.
- **Organizational Resilience: What does it mean and why is it important to civil society organizations working to end violence against women? Part one of a study of practice-based knowledge commissioned by the UN Trust Fund to End Violence against Women.** Wood, G. 2023. UN Trust Fund to End Violence against Women. [https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2024-08/2024\\_organizational\\_resilience\\_study\\_paper1\\_v08\\_compressed.pdf](https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2024-08/2024_organizational_resilience_study_paper1_v08_compressed.pdf). Disponible en Anglais uniquement.
- **Organizational Resilience Series Practice-based Evidence from the UN Trust Fund to End Violence against Women, 2 pager.** UN Trust Fund to End Violence against Women. 2024. [https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2024-10/UNTF\\_SVRI\\_Organizational%20Resilience-2Pager%20\\_v04.pdf](https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2024-10/UNTF_SVRI_Organizational%20Resilience-2Pager%20_v04.pdf). Disponible en Anglais uniquement.
- **Powerpoint Principes de programmation de l'EVFFF.** Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. 2023. [https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2022-11/C26%20EVAW%20Programming%20Principles\\_FR%20%281%29.pdf](https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2022-11/C26%20EVAW%20Programming%20Principles_FR%20%281%29.pdf)
- **Principes de programmation de l'ONU Femmes en matière d'élimination des violences à l'égard des femmes :** <https://www.endvawnow.org/fr/modules/view/14-programming-essentials-monitoring-evaluation.html>
- **Apprendre de la pratique : Explorer les approches intersectionnelles pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles** Palm, S. et Le Roux, E. 2021. Résumé en français : [https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2022-01/fr\\_summary\\_intersectionalapproaches\\_1.pdf](https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2022-01/fr_summary_intersectionalapproaches_1.pdf). Document en entier en anglais : <https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2022-01/synthesis%20review%20-%20intersectional%20approches.pdf>.
- **RESPECT des femmes – Prévenir la violence contre les femmes.** ONU Femmes, OMS. 2019. <https://www.who.int/fr/publications/i/item/WHO-RHR-18.19>
- **Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence.** ONU-Femmes, FNUAP, OMS, PNUD et ONUDC. 2015. <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/12/essential-services-package-for-women-and-girls-subject-to-violence>
- **L'apprentissage par la pratique: Enseignements tirés des organisations de la société civile financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.** 2021. <https://untf.unwomen.org/en/learning-hub/prevention-series>. [Résumés disponibles en français].
- **Le centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.** ONU Femmes Assistance dans la programmation étape par étape. <http://endvawnow.org/fr/> (recherche disponible par langue)
- **A rigorous global evidence review of interventions to prevent violence against women and girls** commissioned by the UK-funded, What Works to Prevent Violence Global Programme to End Violence against Women. 2020. <https://www.whatworks.co.za/documents/publications/374-evidence-reviewweb/file>. Disponible en Anglais uniquement

- **Effective design and implementation elements in interventions to prevent violence against women and girls**, commandé par le programme mondial What Works to Prevent Violence, financé par le Royaume-Uni, pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. 2020. <https://www.whatworks.co.za/documents/publications/373-intervention-report19-02-20/file>. Disponible en Anglais uniquement
- **Centre de ressources et de support**. Publications, documents et notes d'orientation relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels et au harcèlement sexuel (EASH) et à la sauvegarde. <https://safeguardingsupporthub.org/fr> (consultable par langue)
- « Une fenêtre d'espoir » : Examen de synthèse de la fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, Stern E. 2022. [https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2023-10/20231002\\_un\\_trust\\_fund\\_idp\\_a\\_window\\_of\\_hope\\_fr\\_web\\_spread\\_02\\_0.pdf](https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2023-10/20231002_un_trust_fund_idp_a_window_of_hope_fr_web_spread_02_0.pdf)
- « On m'a appelée par mon prénom »: Examen de synthèse du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes Volet spécial sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, Palm, S. and Le Roux, E. 2023. [https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2023-05/20230509\\_UN%20Women\\_A%20Synthesis%20of%20the%20UN%20Trust%20Fund\\_FR\\_web%20pages\\_compressed.pdf](https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2023-05/20230509_UN%20Women_A%20Synthesis%20of%20the%20UN%20Trust%20Fund_FR_web%20pages_compressed.pdf)



220 East 42nd Street  
New York, New York 10017, USA

[www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)  
[www.facebook.com/unwomen](https://www.facebook.com/unwomen)  
[www.twitter.com/un\\_women](https://www.twitter.com/un_women)  
[www.youtube.com/unwomen](https://www.youtube.com/unwomen)  
[www.flickr.com/unwomen](https://www.flickr.com/unwomen)

[www.untf.unwomen.org](http://www.untf.unwomen.org)  
[www.facebook.com/UNTrustFund](https://www.facebook.com/UNTrustFund)  
[www.twitter.com/UNTrustFundEVAW](https://www.twitter.com/UNTrustFundEVAW)  
[www.instagram.com/untrustfundevaw](https://www.instagram.com/untrustfundevaw)